

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 16 MARS 2015

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 8
- présents : 7
- votants : 8

L'an deux mille quinze

le seize mars à dix huit heures et trente minutes

le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni

en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,

sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 26 février 2015.

Présents : Madame Virginie LARSONNIER, Marie-Laure BORGNON, Julie DENEUFBOURG (arrivée à 18h40), Messieurs Thomas LESUEUR, Stéphane THOUMSIN, Jean PECHO.

Absents excusés : Philippe LE CAM (pouvoir donné à Eric VALOIS).

Suppléants présents : Annie LUCAS, Roselyne CORNET, Philippe LEFEBVRE, Eric VALOIS.

Secrétaire de séance : Thierry HOUPY

Présence de Thierry Michel, Maire de La Neuville-Roy.

Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

1) Présentation du Compte Administratif 2014 - Approbation du Compte de Gestion 2014. N° 01/2015

Le Compte Administratif 2014 du Syndicat Scolaire laisse apparaître les résultats suivants :

- ✓ Section de fonctionnement
 - o Dépenses : 296 722,77 €
 - o Recettes : 355 210,03 €Soit un excédent de fonctionnement de 58 487,26 €
- ✓ Section d'investissement
 - o Dépenses : 14 970,28 €
 - o Recettes : 18 773,78 €Soit un excédent d'investissement de 3 803,50 €

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 et constate la conformité des résultats avec le Compte de Gestion 2014 adressé par le Trésorier.

2) Affectation des résultats. N° 02/2015

Résultat de clôture de l'exercice 2014 :

- o Investissement : Excédent de financement 3 803,50 €
- o Fonctionnement : Excédent de financement 58 487,26 €
- o Restes à réaliser 2014 : Besoin de financement 8 457,00 €

Compte tenu de ces éléments, l'unanimité des membres du Conseil Syndical, décide d'affecter au budget 2015 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

- o Investissement :
 - Article 001 : Excédent de financement 3 803,50 €
 - Article 1068 : Besoin de financement 4 653,50 €
- o Fonctionnement :
 - Article 002 : Excédent de financement 53 833,76 €

3) Adhésion des communes de Pronleroy et Léglantiers au Syndicat Scolaire Les Hirondelles et dissolution du Syndicat Scolaire de Pronleroy et Léglantiers.

Monsieur le Président informe les membres de l'arrivée de la commune de Léglantiers qui a sollicité son adhésion auprès de notre RPI et le Conseil Municipal qui a accueilli la nouvelle avec soulagement. Messieurs Lesueur, Rabussier, ont rencontré avec M Coulon, Sous-Préfet de Clermont, l'inspectrice académique, qui est très positive concernant cette adhésion. La dissolution du syndicat Pronleroy-Léglantiers a eu lieu le 19 février, l'objectif est de finir l'année scolaire en cours et adhérer à notre RPI début août.

Mme Beuvrier doit établir un planning pour tenir les délais d'adhésion. Le but est d'avoir une structure commune, de partager les décisions notamment sur l'investissement à cinq,... Le budget 2015, va nécessiter une réunion de travail, afin d'intégrer les dépenses de Pronleroy-Léglantiers de septembre à décembre 2015. Il y aura ainsi la présentation d'un budget commun.

L'inspectrice doit travailler sur la répartition du territoire ; la DASEN a trouvé que d'un point de vue pédagogique (Exemple : les CE1 répartis sur 5 écoles seraient mieux regroupés dans un lieu commun, de même que créer une école ne regroupant que les classes de maternelles serait plus approprié) ; la mutualisation du matériel,... pédagogiquement cela se tient mais dans la pratique ce n'est pas réalisable car cela impliquerait d'engager des frais (sanitaires à adapter pour les petits,...) de plus, le trajet du transport scolaire à mettre en place sur les 5 communes est impossible.

Monsieur le Président explique que la commune de Pronleroy loue une classe à Angivillers et cela pose un souci à l'inspectrice ainsi qu'au Conseil Général pour les trajets de bus (enfants de Pronleroy emmenés à Angivillers et ceux d'Angivillers déposés à Lieuvillers!), il a donc rencontré M Deneufbourg et la réflexion à l'étude serait de greffer cette classe supplémentaire à Montiers dans le préfabriqué et ainsi le réhabiliter pour la rentrée prochaine (les frais de location annuelle engagés par Pronleroy seront injectés dans ce projet).

4) Nouvelle implantation du RPC. N° 03/2015

Lors du dernier conseil syndical, Monsieur le Président avait énoncé en fin de réunion l'implantation du RPC sur le terrain de foot. La commission d'urbanisme de La Neuville-Roy s'est tenue le 03 février dernier, diverses réunions de travail ont suivi avec les Maires des communes partenaires.

Les parcelles prévues initialement sont en cours d'acquisition par la commune de La Neuville-Roy. Le terrain de foot sera déplacé, les vestiaires sont obsolètes et le Président du club de foot a été informé. Monsieur Pecho, soulève un point, concernant la future construction d'une école près des antennes! Monsieur Lesueur explique qu'il a fait faire les mesures règlementaires et que l'actuelle école est plus exposée. La zone reste la même : lieu-dit « derrière l'église », l'opération peut donc continuer, par contre les études de sols devront être refaites.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, valide l'implantation du Regroupement Pédagogique Concentré lieu-dit « derrière l'église » sur la parcelle ZN1.

5) Dossier de phasage de l'opération – Subvention du Conseil Général. N° 04/2015

Monsieur le Président indique aux membres présents que le dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Général de l'Oise, en 2014, n'a pas été subventionné. De ce fait, il conviendrait de déposer un nouveau dossier de demande de subvention, afin de réaliser les travaux de construction du groupe scolaire avec accueil périscolaire et cantine en regroupement pédagogique à La Neuville-Roy.

Cette opération est décomposée en plusieurs phases définies comme suit :

Définition des tranches	MONTANT TOTAL
<u>Phase 1</u> : construction de deux classes primaires	1 169 910,70 € H.T.
<u>Phase 2</u> : construction de trois classes maternelles et la cantine	1 456 304,20 € H.T.
<u>Phase 3</u> : construction de deux classes maternelle et trois classes primaires et d'un accueil périscolaire	1 264 348,00 € H.T.
<u>Phase 4</u> : construction de deux classes primaires et un accueil périscolaire	686 653,10 € H.T.

Le coût global de cette opération comprenant toutes les phases est estimé à : 4 577 216,00 € H.T.

Le plan de subvention pourrait être le suivant :

RECETTES	MONTANT GLOBAL	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
Subvention du Conseil Général (montant subventionnable limité à 250.000€HT par classe au taux de 30%)	900 000,00 €	150 000,00 €	225 000,00 €	375 000,00 €	150 000,00 €
Subvention du Conseil Général (30% du montant subventionnable limité à 600.000 €)	240 300,00 €	0,00 €	180 000,00 € (restauration)	4 304,00 € (accueil périscolaire)	55 996,00 € (accueil périscolaire)
Etat DETR création classes (20% dépenses subventionnables limité à 300.000 € par classe)	720 000,00 €	120 000,00 €	180 000,00 €	300 000,00 €	120 000,00 €
Subvention CAFO si accueil périscolaire intégré au RPC	91 400,00 €	0,00 €	0,00 €	45 700,00 €	45 700,00 €
Subvention Conseil Régional	915 443,20 €	233 982,14 €	291 260,84 €	252 869,60 €	137 330,62 €
Financement complémentaires (emprunt)	1 710 072,80 €	665 928,56 €	580 043,36 €	286 474,40 €	177 626,48 €
total recettes H.T.	4 577 216,00 €	1 169 910,70 €	1 456 304,20 €	1 264 348,00 €	686 653,10 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- o Approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 4 577 216,00 € H.T. ;
- o Sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise au moins égale à celle mentionnée au plan de financement ;
- o Prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- o Prend l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

6) Création de la commission « Restauration ».

La commission cantine est une instance « non officielle » du Syndicat Scolaire Les Hironnelles, elle a pour but de réunir les élus, des représentants de parents d'élèves, des ATSEM, les personnes chargées de la cantine. Ces réunions ont lieu trois à quatre fois par an selon les besoins.

Le domaine d'application est assez large : contenu des assiettes, ambiance à la cantine, propreté, hygiène, respect des personnes, bruit, temps pour déjeuner, l'aller/retour école/cantine, temps après la cantine...

Membres :

- o 2 membres du syndicat + le Président : Virginie LARSONNIER s'est proposée
- o 3 parents d'élèves
- o Le personnel de la restauration : Léo Lagrange, ATSEM
- o Le responsable client prestataire de service, actuellement « La Sagère »

Première réunion au mois d'avril, les membres qui en feront parties seront des personnes impliquées afin d'améliorer le quotidien de la cantine. Les premiers sujets à aborder seront la saturation des locaux actuels, l'armoire de chauffe et la réfrigération, le passage aux toilettes, un 2^{ème} point de cantine dans la salle des fêtes de Montiers (environ 20-25 enfants à accueillir), location ou leasing auprès de La Sagère d'un point de chauffe et de frais.

7) Participation au voyage des CMI/CM2 en Belgique sur le thème de l'astronomie.

Monsieur Gaudiard emmènera ses élèves en classe de découverte sur le thème de l'astronomie qui se déroulera à l'Euro Space Center en Belgique (commune de Transinne, dans les Ardennes belges), du 8 au 12 juin 2015. Les parents d'élèves ont mené des actions visant à diminuer le coût du voyage et la somme récoltée pour l'instant est de 1 812 €, soit plus de 70 € par élèves à déduire de la participation des familles. Il s'inquiète sur les difficultés rencontrées par les parents bénévoles quant à la mobilisation des

autres parents et à l'augmentation de 7 % par rapport au même voyage réalisé il y a 5 ans. C'est pourquoi il a interpellé M. Lesueur pour envisager une augmentation de la subvention du Syndicat Scolaire.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder une participation exceptionnelle de 300 € en plus des 1 500 € habituels, crédits à inscrire au Budget Primitif 2015.

8) Convocation à la réunion préparatoire du Budget fin mars.

La préparation du budget aura lieu le mardi 24 mars 2015 à 20h00 à la Mairie de La Neuville-Roy. Tous les conseillers sont invités. Prochaine réunion syndicale mercredi 8 avril à 18h30 pour le vote du budget.

9) Questions diverses.

- a) Vacances d'hiver : environ 15 enfants la première semaine, une seule inscription pour la deuxième semaine, qui reste optionnelle. Pour les vacances de printemps, ouverture de la première semaine du 27 au 30/04/2015.
- b) Site : 100% des familles sont inscrites, plus aucune facture papier. Mise en place du prélèvement prochainement, fera l'objet d'un prochain ordre du jour.
- c) Conseil d'école : compte rendu disponible sur le site de La Neuville-Roy.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 20h15.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 16 mars 2015 a comporté quatre délibérations.

1	Présentation du CA 2014 et Approbation du CG 2014	Délibération 01/2015
2	Affectation des résultats	Délibération 02/2015
4	Nouvelle implantation du RPC	Délibération 03/2015
5	Dossier de phasage de l'opération – Subvention du Conseil Général	Délibération 04/2015